

SPL La Mahoraise

SPL La Mahoraise

Annonce n° 923
Type Constitution de société
Parution web 17/03/2026
Parution print 18/03/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20260318.pdf)

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 08/12/2025, il a été constitué une Société Publique Locale (SPL) à Conseil d'Administration sous la forme d'une Société Anonyme (SA) dénommée :

SPL La Mahoraise**Siège social :** 106 BOULEVARD HALIDI SELEMANI 97600 MAMOUDZOU**Capital :** 950000 €

Objet social : La société a pour mission exclusive de contribuer au développement du territoire de ses actionnaires, dans les conditions prévues aux articles L. 300-1, L. 221-1, et L. 221-2 du code de l'urbanisme, en réalisant des opérations d'aménagement, de construction, de gestion d'équipements publics, de logements, d'infrastructures et d'espaces économiques dans une démarche de service public et de développement durable. Elle s'engage dans les actions suivantes : Aménagement et développement urbain : conception, pilotage et mise en œuvre de projets urbains et de politiques locales de l'habitat conformément à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme. Restauration immobilière et revitalisation des quartiers : entreprendre des opérations de restauration immobilière et d'interventions dans les quartiers dégradés, en application de l'article L. 300-1, en particulier pour lutter contre l'insalubrité et favoriser le renouvellement urbain. Prospection, acquisition et valorisation foncière et immobilière : identification, acquisition et valorisation de biens fonciers et immobiliers, dans le cadre des articles L. 221-1 et L. 221-2, en vue de projets de construction et de valorisation. Gestion et exploitation d'équipements publics et de logements : exploitation et gestion d'équipements et de logements, en cohérence avec les objectifs d'aménagement et de valorisation du patrimoine définis dans l'article L. 300-1. Enfin, pour le financement de ses projets, la société participe, dans les limites de son objet social, à des fonds d'investissement et à toute opération stratégique permettant de réaliser ses objectifs de service public et de développement durable du territoire.

À cet effet, la société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Président du Conseil d'Administration : M SOUMAILA Ambdilwahedou demeurant 15 RUE TSARA 97605 MAMOUDZOU.

Directeur Général : M SOULAIMANA Nawoilidine demeurant 25 rue de la mairie 97625 KANI KÉLI.

Administrateurs : M DJAFFOU Mohamadi demeurant 3 chemin de la princesse Hajangoua DEMBENI ; M BOINAIDI Salim demeurant 14 RUE ABDOU MOUTA TSARARANO 97660 DEMBENI ; Mme DAMARY Marianne demeurant 11 rue Bel Air Kavani 97600 MAMOUDZOU ; M MAGOMA Hamidani demeurant Al Les Hauts du jardin collège, BP 1137 97600 MAMOUDZOU ; Mme MADI Zoulfati demeurant 1 rue Said Kafé M'tsapéré 97600 MAMOUDZOU ; M M'COLO MAINTY, Dhinouraine demeurant 1 impasse Hanandji 97600 MAMOUDZOU ; M MLINDRE Hidaya demeurant Quartier Jardin d'amour 97660 DEMBENI ; M MOHAMED Said Djanfar demeurant 59 Boulevard Halidi Mchindra M'gombani 97600 MAMOUDZOU ; M SAIDI Moudjibou demeurant Résidence Seo Tsira Tsararano 97660 DEMBENI ; M MAROT Dominique demeurant 10 rue SAINT DENIS 97615 DZAOUDZI ; M RAMA Ahmed demeurant 5 impasse Lacourou 97680 TSINGONI

Commissaire aux comptes titulaire : la société APPEASE située 2 Boulevard Général de Gaule 92120 MONTROUGE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAMOUDZOU.

